



ÉNERGIE QUEL HORIZON ?

DOSSIER • p. 05

L'ARENH

Un hold-up en bande organisée

FORUM • p. 19

Relance de la filière
nucléaire, enfin !



🔍 pourquoi le prix de l'électricité augmente ? X

LA PRIVATISATION DE L'ÉLECTRICITÉ NUIT GRAVEMENT À VOTRE FACTURE

Le CSE Central d'EDF vous alerte

sur le lien entre l'augmentation des prix de l'électricité et la privatisation du secteur de l'énergie.

La baisse générale des prix promise par l'ouverture à la concurrence n'a jamais eu lieu. Elle a fait place à un mouvement massif de hausse tarifaire. **Entre 2006 et 2020, les tarifs de l'électricité ont augmenté de 60%.⁽¹⁾**

Ces augmentations sont organisées par le **marché européen** qui prévaut désormais. Le tarif de l'électricité est calculé à partir du prix du gaz et de la tonne de CO₂. Une aberration quand on sait que l'électricité est produite en France, par EDF, sans même utiliser ni gaz, ni CO₂.

En outre, **ce marché artificiel et complexe contraint EDF à brader 40% de sa production nucléaire à ses concurrents détruisant ainsi le service public de l'électricité au profit d'intérêts privés.**

Cette concurrence est composée à 95% de fournisseurs qui ne produisent pas d'électricité, dont la survie est conditionnée à pouvoir acheter des kilowattheures à bas prix pour rester compétitifs. En parallèle, la Commission Européenne veut contraindre EDF à céder ses centrales hydrauliques à des gestionnaires privés.

⁽¹⁾ Insee

L'envolée des prix sur le marché est devenue à tel point incontrôlable que certains concurrents sont aujourd'hui dans l'incapacité d'assurer leurs livraisons d'électricité et appellent directement leurs « clients » à redevenir des « usagers » d'EDF.

Finalement, ce processus de privatisation a gravement remis en cause l'indépendance énergétique française et est à la source de l'explosion des prix de l'électricité.

Cette situation révèle l'échec complet de l'ouverture à la concurrence imposée au service public de l'électricité.

L'électricité est un bien de première nécessité !

C'est pourquoi, le CSE Central d'EDF exige :

- ✓ un bilan des 25 dernières années d'ouverture à la concurrence ;
- ✓ la sortie de l'électricité du marché pour garantir des prix maîtrisés et relever les défis climatiques ;
- ✓ un retour au service public de l'énergie garantissant notre indépendance énergétique.

Signez la pétition pour une énergie publique

WWW.ENERGIE-PUBLIQUE.FR

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



Agir, Rassembler, Revendiquer

L'agression russe contre la souveraineté du peuple ukrainien est une nouvelle illustration qu'organiser notre Humanité ne peut se résumer à organiser un grand marché européen ou international dans lequel la loi du « plus fort » l'emporte. FO condamne fermement l'agression de la Russie de Poutine et exige « Pain-Paix-Liberté » pour le peuple ukrainien et l'ensemble des citoyens de notre belle planète.

Cette crise ravive les difficultés économiques créées par plusieurs décennies de libéralisme qui laissent à la main du Marché le soin de fixer les prix, de délocaliser les productions, de s'asseoir sur les questions d'autonomie stratégique et sur les besoins de nos économies modernes.

Le secteur de l'Énergie en est une triste illustration : nous avons perdu notre indépendance énergétique, et nos élites redécouvrent les bienfaits des stockages de gaz et les mécanismes associés, les mêmes qui, théoriquement à l'appui en dénonçaient l'utilité il y a quelques mois.

“
**Économiquement
 les conséquences sont là.
 L'inflation progresse
 à des niveaux records.**
 ”

C'est pour lutter contre cette précarisation annoncée que FO exige une renégociation du Salaire National de Base permettant la couverture des 4 à 5 % d'inflation annoncés. Sans nouvelle négociation au 1^{er} mai, le NR 40 sera en dessous du SMIC !

La déréglementation du marché de l'énergie arrive à son paroxysme de stupidité et d'incohérence. FO mène le combat contre le déplafonnement de l'ARENH, qui pousse les comptes d'EDF dans le négatif et qui pourrait bien être un alibi pour le retour d'« Hercule ».

Pour répondre aux besoins de la Nation, il faut créer un grand EPIC de l'Énergie notamment pour assurer la transition énergétique, les besoins de la Nation et mettre en route un nouvel élan social tant pour les citoyens que pour les Énergéticiens que nous serons demain.

Aujourd'hui plus que jamais attachés au service public et aux valeurs qu'il véhicule, vous pouvez compter sur la Fédération pour mener les bons combats et Agir, Rassembler, Revendiquer pour le bien de toutes et tous.

Alain ANDRÉ
 Secrétaire Général FO Énergie et Mines



LE MAG DE L'ÉNERGIE - N° 338

sommaire



SIÈGE :
60 rue Vergniaud
75013 Paris
01 44 16 86 20

www.fnem-fo.org

secteur.communication@fnem-fo.org

N° ISSN : 0153-7865

fiches pratiques P. 15

DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION
Alain ANDRÉ

ÉQUIPE DE RÉDACTION
Serge GIANORSI
Jésus HERNANDEZ
Jean LE CONTE
Maxime ROYER

PHOTOS
Médiathèque FO Énergie et Mines
Adobe Stock

CONCEPTION GRAPHIQUE
ET IMPRESSION
Compedit Beauregard
ZI Beauregard - BP 39
61600 La Ferté-Macé
02 33 37 08 33



P.05

> L'ARENH
Un hold-up en bande organisée

dossier

entreprises en brèves

- > EDF : Régime de retraite supplémentaire
- > ENEDIS : Et TAC !
- > GRDF : Être gazier en 2022...
- > Engie : Cession d'EQUANS
- > RTE : Télétravail et forfait jour au menu des négociations !
- > GRT Gaz : Une réorganisation d'ampleur à venir...
- > CNR : On repart pour 25 ans !

P.13

fo cadres

> Comment dépasser la procrastination ?

P.15

- > Retraite anticipée au titre d'une carrière longue
- > La Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)
- > Aides au soutien scolaire CCAS/CMCAS
- > L'Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation (ARDH)

fiches pratiques

forum

- > Relance de la filière nucléaire, enfin !
- > Jacky CHORIN, 35 années au service de FO Énergie et Mines
- > Force Intervention Rapide Électricité (FIRE) Spécificité du Service Public à la française
- > Pouvoir d'achat, l'urgence sociale !
- > Médecine Conseil et Contrôle Un arrêté qui acte un recul social !
- > Classification/Rémunération : des propositions inacceptables

P.19

passion service public

P.27

- > Hommage à Francis DECLERQC
- > Un rapport démographique qui se dégrade d'année en année !

P.30

brèves

- > 25^e Congrès Confédéral FO
- > Favoriser l'insertion par l'emploi !
- > Les propositions FO aux candidats à la présidentielle et aux législatives
- > Pour le Pain, pour la Paix, pour la Liberté contre la guerre !
- > Élections Conseil d'Administration d'ENGIE
- > Modernisation du paritarisme





dossier

L'ARENH Un hold-up en bande organisée

L'ARENH (Accès Régulé au Nucléaire Historique) est un mécanisme sans équivalent dans le monde issu d'un accord entre la Commission européenne et la France prenant fin au 31 décembre 2025.



Ce dispositif a été concédé par la France, car tout en ayant accepté les directives européennes en faveur de la concurrence, la France avait adopté des mesures pour protéger les industriels sitôt que les prix de marché sont devenus plus élevés que les tarifs régulés, c'est-à-dire fixés par l'État.

Il en est résulté la création du TARTAM (tarif transitoire de retour) fin 2006 limitant la hausse pour les industriels.

Cette mesure contraire aux textes votés par la France, il y a eu un *deal* entre la Commission et la France dont EDF a été la victime.

Le résultat s'est traduit par :

- L'abandon du TARTAM mais aussi des tarifs jaunes et verts en 2015.
- Le maintien des tarifs régulés (TRVE) pour les consommateurs domestiques et les micro-entreprises, contrepartie lui-même d'un accès régulé à l'électricité nucléaire obligeant EDF à vendre à ses concurrents 100 TWh à un prix établi en accord entre la France et l'Europe.
- L'augmentation progressive des TRVE pour qu'à partir de 2015, ces tarifs ne soient plus calés sur le coût de production d'EDF mais sur celui des concurrents.

Alors que la loi NOME de 2010 avait prévu que l'ARENH devait permettre aux concurrents de construire leurs propres moyens de production, **il n'en a rien été.**

Il n'y avait d'ailleurs aucune raison qu'il en soit autrement puisque les prix de l'ARENH sont **restés bloqués à 42 euros depuis 2012** faute d'accord entre Bruxelles et Paris. À cela s'est ajouté que cet ARENH était asymétrique, les concurrents pouvant opter arbitrairement en fonction des prix de marché. Que du bonheur !

Le Gouvernement prend un engagement de limitation des prix...

Fin 2021, la France s'est retrouvée à nouveau dans la même situation qu'en 2006 avec des prix de marché qui explosent, tant en gaz (reprise économique) qu'en électricité (les prix de marché étant calés sur la dernière centrale appelée, le plus souvent, une centrale au gaz).

Le Premier ministre a alors annoncé fin septembre le blocage des tarifs régulés du gaz jusqu'au printemps 2022, et ensuite jusqu'en décembre et la limitation de la hausse pour l'électricité à 4 %.



... qu'il décide de faire financer pour partie par EDF !

Pour financer cette limitation, le Gouvernement a prévu une baisse de la TICFE, taxe pesant sur l'électricité en baissant provisoirement pour un an son taux de 22,5 à 1 %. Mais cela n'a pas été suffisant pour annuler la hausse que la CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) estimait à 35 %, chiffre que nous contestons totalement et que l'interfédérale et plusieurs associations de consommateurs ont contesté devant le Conseil d'État.

C'est en s'appuyant sur cette proposition que le Gouvernement a décidé d'augmenter le plafond de l'ARENH de 20 TWh obligeant EDF à aller, du 1^{er} avril au 31 décembre 2022, sur les marchés pour racheter de l'électricité pour la revendre ensuite à ses concurrents à 46,2 euros.

Par la suite, le texte final prévoit qu'EDF versera à ses concurrents (dont le puissant Total) directement 4 milliards d'euros soit la différence entre un prix de 257 euros arbitrairement fixé par l'État et le prix de vente.

Mais les conséquences vont bien au-delà et l'estimation des pertes pour l'Ebitda d'EDF liées à ces mesures gouvernementales est de plus de 10 milliards d'euros.

Le pire, c'est que cette mesure intervient alors que les problèmes de corrosion sous contraintes relevés sur le parc nucléaire obligent à faire des vérifications sur plusieurs réacteurs, ce qui affecte déjà l'Ebitda d'EDF.

Plutôt donc que relever le plafond, le Gouvernement aurait dû suspendre au moins partiellement l'ARENH, ce qui est prévu par le Code de l'énergie en cas de difficultés sur le parc !

“

Contrairement à ce qui se passe pour le gaz, cette mesure n'est pas présentée comme devant limiter la hausse des tarifs pour les seuls consommateurs domestiques, mais elle est destinée à protéger toutes les entreprises, ce qui au regard des règles européennes, que la France a acceptées, est évidemment totalement contestable.

”





FO en pointe pour contester la mesure gouvernementale

Forte de la mobilisation des personnels historique le 26 janvier, l'interfédérale a lancé des procédures juridiques :

- Plainte devant la Commission européenne, car l'augmentation de l'ARENH ne respecte pas sa décision de 2012 qui a limité celle-ci à 100 TWh.
- Demande d'annulation et surtout de référé-suspension du décret et des arrêtés du 11 mars.

Ces procédures sont d'autant plus importantes que les fournisseurs alternatifs réclament d'ores et déjà que ce plafond passe définitivement à 150 TWh !

Quant aux gros industriels, ils réclament un nouveau TARTAM. Pourquoi se gêner ?

D'autres solutions sont pourtant possibles

FO souligne qu'elle défend la limitation des prix de l'électricité et également du gaz.

Cela passe par la fin de la concurrence qui est une absurdité et par l'abandon de la règle selon laquelle on doit fixer les tarifs en fonction des coûts des concurrents d'EDF !

Cela passe dans l'immédiat par la baisse de la TVA pour les consommateurs domestiques et par des mesures ciblées vers les industriels qui en ont besoin.

Il est inacceptable que cette mesure confiscatoire à l'encontre d'EDF, qui va la priver des moyens nécessaires pour prendre toute sa place dans la transition énergétique, se traduise en plus par une aide à toutes les entreprises y compris celles qui n'en ont pas besoin comme les banques, les assurances, les compagnies pharmaceutiques ou Amazon !

Un scandale d'État qui s'apparente à un hold-up en bande organisée !

EDF : Régime de retraite supplémentaire des évolutions favorables au personnel

Dans le prolongement de l'accord Groupe, FO a signé l'avenant à l'accord d'entreprise actant la mise en place du nouveau PERO (Plan d'Épargne Retraite Obligatoire) d'EDF au 1^{er} avril 2023.

Tous les droits acquis au 31 mars 2023 seront sécurisés car valorisés selon les dispositions du contrat actuel.

Vous pourrez transférer vos droits vers de nouveaux fonds. Parmi les fonds proposés, il y aura un « fonds euros », avec une garantie du capital placé mais aussi d'autres fonds plus dynamiques, entre lesquels vous pourrez arbitrer.

La rémunération principale et la retraite par répartition sont prioritaires pour FO. Pour autant, nous nous impliquons dans les négociations et les instances de suivi et de surveillance de l'épargne salariale pour la défense du pouvoir d'achat des personnels.

ENEDIS : Et TAC !



À la suite de la décision du 12 juillet 2021, de la Présidente du Directoire d'ENEDIS et de la Directrice Générale de GRDF, le projet TAC (Transformation des Activités Communes) a été lancé.

Ce projet acte le démixtage des activités communes des UON (Unités Opérationnelles Nationales) constituées de l'OIT (Opérateur Informatique et Télécoms), l'UCN (Unité Comptable Nationale), l'UOS (Unité Opérationnelle SERVAL) et l'UONRH-MS (Unité Opérationnelle RH et Médico-Social).

Les salariés de ces unités rejoindront ENEDIS ou GRDF.

Seules les activités, Médecine Conseil, Médecine de contrôle, gestion des CAS, Avantages en nature et Service Social sont maintenues au sein d'une unité mixte renommée UMS (Unité Médico-Sociale).

Ce démixtage sera effectif d'ici fin 2022.

GRDF : Être gazier en 2022...

Être gazier en 2022, c'est ambivalent et difficile à vivre au quotidien. Quel avenir pour notre énergie ? Comment rester insensible aux difficultés de nos proches à payer leurs factures ? Comment taire notre conscience écologique face à un biométhane qui traîne à monter en puissance et face à une énergie gaz oubliée du projet énergétique français ?

Dans un même temps où nous constatons une constante diminution de notre pouvoir d'achat, quelles perspectives pouvons-nous espérer pour nos emplois, nos enfants, la planète ? Ces incertitudes sont le terreau d'une remise en cause profonde et durable des mentalités, FO attend du dialogue social une prise en compte de ce contexte anxiogène pour le personnel de GRDF.

ENGIE : Cession d'EQUANS

FO va au bout de son engagement sur le volet français du projet

Cette cession devrait être effective au second semestre 2022, après consultation des instances concernées.

Au CSE Central, les élus FO et CGT ont sollicité deux expertises, une pour projet important, l'autre sur le volet juridique.

Les résultats de celles-ci nous ont confortés quant à l'avis défavorable que FO a rendu.

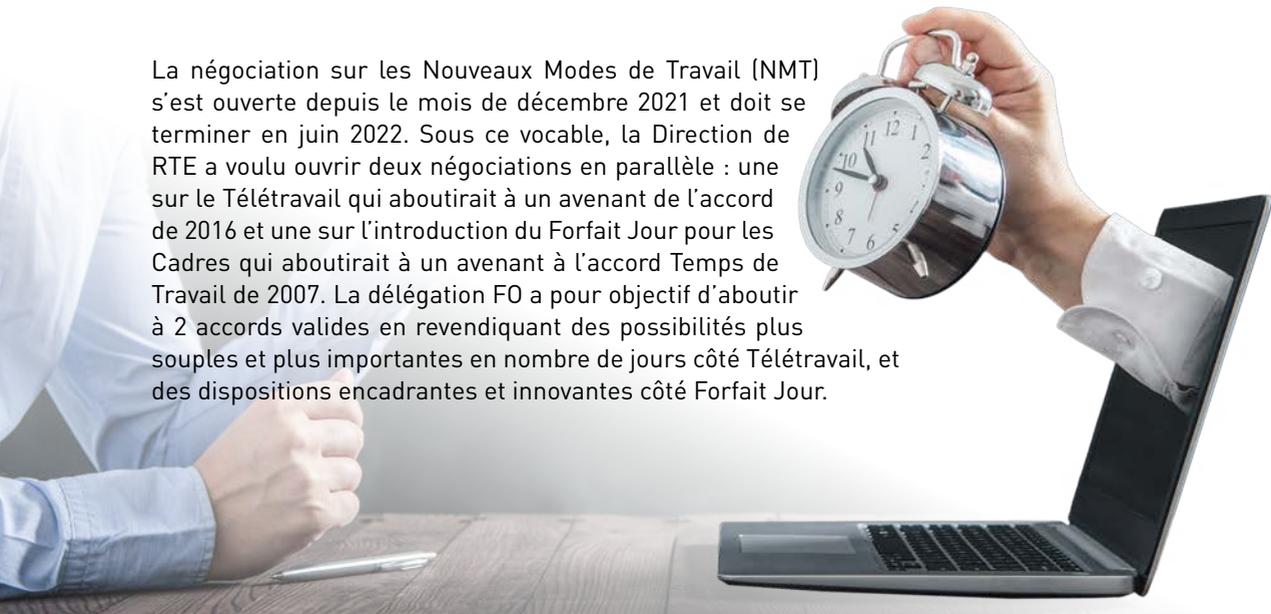
Nous avons aussi lancé un droit d'alerte sur les conséquences de la cession d'EQUANS quant à la situation économique d'Engie SA et du Groupe Engie.

Ce processus, achevé le 2 mars, a permis de poser les questions «préoccupantes» sur ce projet, d'obtenir des éléments financiers et une meilleure compréhension de certaines parties du dossier.



RTE : Télétravail et forfait jour au menu des négociations !

La négociation sur les Nouveaux Modes de Travail (NMT) s'est ouverte depuis le mois de décembre 2021 et doit se terminer en juin 2022. Sous ce vocable, la Direction de RTE a voulu ouvrir deux négociations en parallèle : une sur le Télétravail qui aboutirait à un avenant de l'accord de 2016 et une sur l'introduction du Forfait Jour pour les Cadres qui aboutirait à un avenant à l'accord Temps de Travail de 2007. La délégation FO a pour objectif d'aboutir à 2 accords valides en revendiquant des possibilités plus souples et plus importantes en nombre de jours côté Télétravail, et des dispositions encadrantes et innovantes côté Forfait Jour.



GRTgaz : Une réorganisation d'ampleur à venir...

Au moment où nous bouclons notre magazine, les éléments détaillés d'une réorganisation qui impactera tous les établissements de l'entreprise ne sont pas encore connus.

Il faut avoir à l'esprit la négociation d'un accord GEPP qui regroupe les questions de formation, d'alternance, la création d'une « école du gaz » dédiée aux métiers de GRTgaz ainsi qu'un accord d'accompagnement au départ.

Si les grandes lignes de la formation et de l'alternance sont tracées, l'école du gaz est encore sur l'ouvrage. Reste à faire le diagnostic des métiers qui permettra d'identifier les besoins en compétences et mettre en place un accord sur l'accompagnement et le développement au cours de la carrière professionnelle.

Quant à l'accord d'accompagnement aux départs, il sera initié fin de printemps/début d'été.

Les militants FO GRTgaz s'investissent sur chaque sujet, la politique de la chaise vide n'est pas au menu !



Compagnie Nationale du Rhône : on repart pour 25 ans !

La concession de la CNR arrivait à son terme en décembre 2023.

Depuis plus de 7 ans, la direction de la CNR, accompagnée de nombreux élus locaux avec le soutien du syndicat FO, au travers de cahiers d'acteurs, ont œuvré pour faire entendre raison au gouvernement qui ne cessait d'évoquer une ouverture à la concurrence des concessions hydrauliques.

Le dossier porté par la direction de la CNR consistait à obtenir un décret allongeant la durée de concession de 25 ans.

Juin 2021, coup de théâtre, la présidente de la CNR, Mme AIRAULT qui avait suivi tout le dossier quitte la CNR, la nouvelle présidente, Mme BORIE BANCEL est nommée par décret présidentiel, et l'état propose alors de passer par une loi avec une procédure accélérée afin de concéder à la CNR cette prolongation. FO CNR a participé à une audition au Sénat ainsi qu'à plusieurs débats publics.

En mars 2022, la loi d'aménagement du Rhône est promulguée et allonge la concession de 25 ans !

Une victoire pour tous qui va permettre à la CNR de continuer son développement plus sereinement.





Sonia B. sociétaire a dit:
“Quand on a eu des dégâts
dans notre maison,
la Macif a toujours été là.”

C'est notre rôle d'être là
pour protéger votre toit Sonia.



La Macif,
c'est vous.

Campagne réalisée à partir de témoignages de sociétaires Macif. Photos prises par les sociétaires.

Les garanties sont accordées dans les conditions et limites du contrat Habitation souscrit.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Comment dépasser la procrastination ?



La procrastination consiste à remettre à plus tard. Cette tendance peut traire différentes choses.

Cela peut être un mécanisme de défense visant à réduire le stress sur le moment. On le met en place pour se protéger quand on sent une menace sur notre propre valeur ou notre indépendance.

Quand l'envie nous manque, procrastiner met constamment en conflit avec soi-même entre les obliga-

tions et la motivation. De l'impuissance apprise ou résignation acquise peut se développer. Ensuite, on se méfie inutilement, on entre dans un schéma négatif et les mauvaises habitudes s'installent.

Pour beaucoup, la procrastination est un vilain défaut mais pour autant elle peut aussi développer une forme de performance : à faire mille choses pour en repousser une, on peut s'inventer des trésors d'efficacité.

Se poser les bonnes questions

La vie semble-t-elle comme une longue série d'obligations qui ne peuvent être remplies ?

Ai-je un rapport irréaliste avec le temps ?

Suis-je vague sur mes objectifs et valeurs ?

Ai-je un sentiment d'inaccomplissement ? Suis-je

indécis, ai-je peur d'être critiqué pour avoir commis une erreur ? Un manque d'assertivité m'empêche d'être productif ?

Solutions pour en sortir

Savoir comment se parler à soi-même : « Quoi qu'il arrive, ma propre valeur survivra. Je me mets en sécurité. » Remplacer par exemple « il faut que » par « je choisis de », « je dois être parfait » par « je peux être parfaitement humain » ou « je n'ai pas de temps pour mes loisirs » par « je dois prendre du temps pour mes loisirs ».

Il est nécessaire de déculpabiliser le procrastinateur, dans une société de l'urgence et de l'immédiateté, afin de lui donner des astuces pour assumer cette inclination et se réconcilier avec lui-même.

Un procrastinateur est peut-être un perfectionniste qui s'ignore et garde de cette façon l'échec à distance...



DEPUIS PLUS DE 85 ANS,
NOUS PROTÉGEONS TOUS CEUX QUI
SE METTENT AU SERVICE DES AUTRES.

9 SUR 10
SOCIÉTAIRES
SATISFAITS*
DE NOS SERVICES

Retrouvez nos offres sur gmf.fr

GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2020.

*Selon une étude BVA de septembre 2020.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle. Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

Retraite anticipée au titre d'une carrière longue

Vous avez commencé à travailler avant 20 ans ? Un dispositif de retraite anticipée permet aux personnes concernées de partir avant l'âge légal, sous certaines conditions.

Alors que l'âge légal de départ à la retraite a été progressivement repoussé depuis 2017 pour atteindre 62 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 pour les générations 1962 et au-delà, les actifs qui ont commencé à travailler très jeunes ou qui exercent des métiers pénibles peuvent tirer leur révérence plus tôt que les autres. Ils pourront ainsi profiter d'une retraite anticipée au titre du dispositif « retraite carrières longues », entré en vigueur le 1^{er} novembre 2012.

Quelles conditions pour en bénéficier ?

Si vous avez débuté votre activité professionnelle avant l'âge de 20 ans, vous pouvez prétendre partir en retraite anticipée à

partir de 60 ans, sous réserve de remplir les **deux conditions suivantes** :

- Justifier, en début de carrière, une durée d'assurance tous régimes, au moins égale à 5 trimestres d'assurance avant la fin de l'année civile de vos 20 ans ou 4 trimestres si vous êtes nés entre début octobre et fin décembre.
- Totaliser un nombre minimum de trimestres d'assurance retraite cotisés, tous régimes de base obligatoires confondus, le tableau ci-dessous vous indiquera ce nombre qui, tant qu'il ne sera pas atteint, ne vous permettra pas de bénéficier de l'anticipation de départ pour carrière longue.

Année de naissance	Nombre de trimestres requis pour bénéficier de la carrière longue
1961-1963	168
1964-1966	169
1967-1969	170
1970-1972	171
À partir de 1973	172

Attention : le nombre de trimestres pris en compte pour la durée d'assurance retraite est au maximum de 4 par an.



La Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM)

Qu'est-ce que c'est?

La CEAM permet de bénéficier d'une prise en charge des soins de santé dont vous auriez besoin lors d'un séjour temporaire dans l'un des 27 États-membres de l'UE, selon les mêmes conditions et au même tarif (gratuit dans certains pays) que les personnes assurées dans ce pays.

Cette carte est individuelle, nominative, gratuite, valable 2 ans et chaque personne de la famille doit avoir sa propre carte, même les enfants pour voyager.

Où la trouver?

Cette carte est délivrée par la CAMIEG.

Demandez-la au moins 15 jours avant votre départ, par internet via

votre compte **Ameli.fr**,

ou par téléphone en prenant contact

directement avec les téléconseillers de la Camieg au 08 06 06 93 00.

Pourquoi faire?

La CEAM couvre :

- ◆ Les prestations pour des soins médicalement nécessaires.
- ◆ Les maladies chroniques et préexistantes.
- ◆ La grossesse et l'accouchement.
- ◆ ...

À noter que si le but du voyage à l'étranger est de se faire soigner pour une pathologie précise, la carte européenne ne permettra pas de bénéficier d'une prise en charge.

Durant votre séjour à l'étranger, **il est important de garder l'ensemble des justificatifs de règlement** (factures acquittées, justificatifs de paiement) afin de les adresser à la Camieg, en ayant pris soin de **remplir le formulaire «S3125»** : <https://www.ameli.fr/sites/default/files/formulaires/221/s3125.pdf>

“
La Carte Européenne d'Assurance Maladie
ne remplace en aucun cas,
une assurance voyage.

”

Aides au soutien scolaire CCAS/CMCAS

Vous pouvez bénéficier, au travers de votre CMCAS, d'aides financières par la CCAS pour des cours de soutien scolaire.

Qui a droit à ces aides ?

- Les enfants âgés de 6 à 26 ans scolarisés.
- Les ouvriers droit.
- Les conjoints ayants droit scolarisés sans limite d'âge.

La prise en charge est en fonction de votre coefficient social dont le calcul est différent de celui déterminé pour votre participation aux séjours de vacances.

La demande est à effectuer *via* un questionnaire à remplir, accompagné des pièces justificatives et à adresser à votre CMCAS de rattachement : <https://fr.calameo.com/read/0020131763adcb40fa180>.

Vous serez informé par retour de courrier de l'accord ou du refus de prise en charge motivé.

Cette aide est plafonnée à 1 000 € par année scolaire et par personne **pour les cours de soutien scolaire à domicile** avec un professeur particulier.

Ce plafond est de 2 000 € par année scolaire **pour les cours de soutien scolaire collectifs**, en ligne ou les stages de soutien scolaire intensifs.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Contactez impérativement votre SLVie ou CMCAS d'appartenance.

L'Aide au Retour à Domicile après Hospitalisation (ARDH)

Cette prestation, versée par les CMCAS, permet de soulager les pensionnés des IEG (retraités ou pension de réversion ne bénéficiant pas d'une pension personnelle servie par un autre régime) âgés d'au moins 55 ans lors de la période de convalescence à la suite d'une hospitalisation.

Les principaux enjeux sont :

- de préserver la qualité de vie et l'autonomie des patients ;
- d'accompagner la diminution des durées de séjour à l'hôpital ;
- de renforcer la qualité de la prise en charge en ville autour du médecin traitant ;
- d'améliorer l'efficacité du recours à l'hospitalisation en réservant les structures les plus lourdes aux patients qui en ont le plus besoin.

Afin de bénéficier de cette aide, vous devez entreprendre les démarches avant votre sortie d'hôpital (même en ambulatoire) ou au maximum dans les 48 h suivant votre sortie. Votre demande doit être présentée dans les 3 jours suivant votre sortie d'hospitalisation auprès de votre CMCAS.

Le plan d'aide mis en place est d'un montant plafonné à 1 800 € selon l'évaluation des besoins.

Le plafond comprend la participation financière du Fass (Fonds d'action sanitaire et sociale) et votre participation qui peut varier entre 10 % et 73 % en fonction de vos revenus.

Attention : Un certificat médical ne constitue pas une demande, seul l'envoi du formulaire rempli par l'établissement de santé est recevable pour déposer une demande ARDH. L'assuré ne peut pas déposer directement une demande.

L'ARDH ne peut pas être cumulée avec les aides suivantes :

- La Prestation Spécifique Dépendance (PSD),
- L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA),
- L'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP),
- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- La Majoration pour Tierce Personne (MTP).

Retrouvez les fiches pratiques sur notre site :
<https://www.fnem-fo.org/category/fiche-pratique>



Relance de la filière nucléaire

Enfin !

Il aura fallu attendre la fin du quinquennat pour que le nucléaire retrouve ses lettres de noblesse en tant qu'énergie majeure permettant à la France de garder son avance par rapport à nombre de pays alentour en matière d'émissions de CO₂.

Les débuts du quinquennat ont pourtant été difficiles pour la filière car Emmanuel MACRON avait mis en application la promesse de François HOLLANDE de fermer les deux réacteurs de Fessenheim, pourtant en parfait état de marche. **Une totale aberration pour FO.**

Dans la foulée, la loi Énergie Climat de 2019 décalait l'atteinte de l'objectif de réduire la part du nucléaire dans le mix électrique à 50 % de 2025 à 2035, ce qui amena le Gouvernement à annoncer que **12 autres réacteurs devraient être fermés d'ici 2035 !**

Parallèlement, le Gouvernement décidait fin 2019 de renoncer au projet Astrid, réacteur de quatrième génération qui devait permettre « la fermeture du cycle » du combustible nucléaire.

Progressivement, cependant, le paysage est devenu plus favorable au nucléaire, même si des débats vifs continuent à avoir lieu, notamment autour des travaux de RTE et du mix électrique 2050.

La nécessité d'atteindre l'objectif de neutralité carbone à cet horizon passe principalement par une électrification des usages, que ce soit dans les transports mais aussi le bâtiment et l'industrie.

De ce fait, l'électricité (qui ne représente aujourd'hui que 25 % de la consommation d'énergie) jouera un rôle croissant pour remplacer les énergies fossiles et en particulier le pétrole. Si on ajoute à cela la nécessité de réindustrialiser notre pays, impératif dont on a vu avec la crise de la Covid et l'agression russe en

Ukraine, qu'elle était plus que jamais nécessaire, c'est un programme d'investissements massifs qu'il faut lancer.

“

Pour y parvenir, il faudra mobiliser tous les moyens possibles : le nucléaire avec le grand carénage pour les centrales existantes et la construction de nombreux EPR, l'hydraulique, les ENR et aussi le thermique qui deviendra de plus en plus décarboné.

”

FO a participé activement aux travaux de RTE et a milité pour une approche réellement pragmatique du mix électrique analysant rigoureusement les mérites de chaque moyen de production au regard de l'emploi, de leur impact sur le CO₂, de leur contribution à la sécurité d'approvisionnement et à l'indépendance de notre pays.

Ces travaux ont abouti à des annonces d'Emmanuel MACRON dans son discours de Belfort du 10 février 2022.

Et sur bien des points, il a pris le contrepied de ce qu'il a fait durant le quinquennat...

Notamment lorsqu'il indique :

● «Qu'aucun réacteur nucléaire en état de produire ne soit fermé à l'avenir, sauf évidemment si des raisons de sûreté s'imposaient». Mais alors, pourquoi avoir fermé Fessenheim ?

● La construction de six EPR2 avec des études pour la construction de 8 EPR2 additionnels, alors qu'il

avait procrastiné sur ce sujet depuis sa nomination.

● Un appel à projets soutenu à hauteur d'un milliard d'euros pour faire émerger de petits réacteurs modulaires (SMR), mais aussi des réacteurs innovants permettant de fermer le cycle du combustible et de produire moins de déchets, ce que devait faire le projet Astrid abandonné.

“
Au total, ce « nouveau programme pourrait conduire à la mise en service de 25 GW de nouvelles capacités nucléaires d'ici 2050 ».
 ”

FO, très engagée dans les travaux du Comité Stratégique de la Filière Nucléaire, ne peut que se féliciter d'un retour au réalisme.

Le nucléaire, c'est 2 500 entreprises et 220 000 emplois qui contribuent à un mix bas carbone et c'est surtout l'indépendance nationale, élément décisif en ces temps troublés !

Mais pour que cela soit crédible, il faut abroger sans tarder les dispositions de la loi Énergie Climat qui ont fixé comme objectif d'atteindre 50 % du nucléaire en 2035 impliquant la fermeture de 12 réacteurs. Car cette disposition n'est pas compatible avec la nécessaire relance du nucléaire !





Jacky CHORIN

35 années au service de FO Énergie et Mines

FO Énergie et Mines tient à rendre un hommage fraternel à Jacky CHORIN qui fait valoir ses droits à la retraite.

Même si on ne présente plus Jacky, il nous a semblé nécessaire de retracer son parcours syndical.

Détaché à la Fédération depuis le 1er décembre 1987, Jacky a exercé des activités syndicales sous 4 Secrétaires généraux différents : Gabriel Gaudy, Max Royer, Vincent Hernandez et Alain André.

Jacky est arrivé pour créer une structure juridique à la fédération et a parallèlement rédigé une thèse sur les statuts du personnel des entreprises publiques.

Il a été élu à l'unanimité Secrétaire fédéral au Congrès de Strasbourg (1990) et réélu au congrès de Marseille (1993) et de Perpignan (1996).

Au sein de la Fédération, il a eu la charge de la distribution de 1993 à 1999 et des négociations sociales à EDF-GDF, notamment sur les accords collectifs de 1993 sur l'emploi avec création du CET, de 1997 sur les embauches à temps réduit que FO a fait annuler en justice puis en 1999 sur les 35 heures.

Pendant cette même période, il est également membre de la Commission Supérieure Nationale du Personnel au moment où celle-ci donnait un avis sur les circulaires Pers.

Il a siégé à la Commission Paritaire de Branche de 2010 à 2012 avec notamment le dossier spécificité des métiers.

Jacky a ensuite été Administrateur de Gaz de France de 1999 à 2004 puis d'EDF de 2004 à 2009 et de 2014 à 2021.

Il a été Membre du Conseil Supérieur de l'Énergie de 1990 à 1999 et l'est de nouveau depuis 2012.

Pour la Confédération, il a été membre du CESE de 2010 à 2015 et a corédigé l'avis sur « L'efficacité énergétique » en 2013.

Jacky a présidé l'IRES (Institut rattaché au Premier ministre au « service des organisations syndicales ») en 2000 et a été membre du Comité National de la Transition Énergétique de 2012 à 2015.

Un parcours militant dense qui a fortement contribué au développement de la fédération.

La Fédération FO Énergie et Mines et de nombreux militants qui ont croisé sa route tiennent à remercier un camarade toujours disponible, rempli de qualités dont celle de rendre simple des sujets très compliqués en faisant preuve d'une grande pédagogie.

Saint-Exupéry a écrit « *pour chaque fin, il y a un nouveau départ* », nous lui souhaiterons donc simplement le meilleur pour sa nouvelle vie. Très fraternellement.

Force Intervention Rapide Électricité (FIRE)

Spécificité du Service Public à la française

En février dernier, la tempête Eunice s'est abattue sur l'Europe et plus particulièrement sur le nord-ouest de la France. De mémoire de locaux, cela faisait longtemps que ça n'avait pas soufflé comme cela avec des rafales records mesurées à 176 km/h.

Cet évènement climatique majeur a eu un impact très marqué sur les réseaux notamment Nord-Pas-de-Calais avec 160 000 clients coupés et des dégâts matériels très importants.

En anticipation, la direction d'Enedis a déclenché la FIRE. Elle a été créée après les tempêtes exceptionnelles qui avaient frappé la France en décembre 1999, causant un bilan humain et matériel particulièrement dramatique.

Aujourd'hui, la FIRE permet en moins de 24 h de mobiliser des centaines d'agents formés de toute la France. Lorsque la décision est prise, au regard de l'outil de modélisation et de veille météo appelé GERIKO, les cohortes sont envoyées en renfort des équipes locales à seule fin d'assurer la réalimentation de tous les clients le plus rapidement possible.

Spécificité du Service public à la française, cette volonté reste un cas unique en Europe. Les usagers doivent être rétablis dans les mêmes conditions, quels que soient leur situation géographique (urbaine ou rurale), leur abonnement ou leur fournisseur d'électricité. C'est un corolaire de la péréquation tarifaire.

Cette dernière pourrait être mise à mal avec le projet grand EDF (ex-Hercule) visant à faire entrer plus de fonds privés au capital d'Enedis. Il est évident que ceux-ci mettront fin à cette égalité de traitement au nom du retour sur investissement.

Si de nombreuses batailles ont été remportées, les attaques contre le Service public de l'Énergie continuent. **FO Énergie et Mines, consciente des enjeux pour nos entreprises et l'avenir du système énergétique français, restera en pointe des combats à venir.**



Pouvoir d'achat, l'urgence sociale !

Ce n'est pas une vue de l'esprit ni une affabulation de la part de FO, le pouvoir d'achat des ménages est à la peine, d'autant plus en l'absence d'une hausse massive des salaires, des pensions ou des minima sociaux.

Les statistiques sont claires : les inégalités se creusent par la baisse d'impôts et les mesures sur le salaire différé.

Freinés dans leurs dépenses du fait de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et des confinements successifs, les Français ont engrangé un surplus d'épargne de 175 milliards d'euros entre début 2020 et fin 2021, selon une note de la Banque de France parue début mars 2022.

Sans surprise, le niveau d'épargne a été très inégal selon les catégories de ménages, en fonction des revenus et des catégories sociales. Et ces inégalités continuent de se creuser à l'heure de la reprise économique.

Le Conseil d'Analyse Économique (CAE) estime ainsi que les 20 % des ménages les plus modestes ont désormais dépensé quasiment tout leur surcroît d'épargne, selon une étude publiée le 22 mars. A contrario, les 10 % des ménages les plus riches continuent d'épargner, notamment grâce à l'investissement en Bourse.



Selon une récente étude de l'OFCE (Observatoire Français des Conjonctures Économiques), les 10 % de ménages les plus aisés ont vu leur pouvoir d'achat augmenter de 2600 euros (par unité de consommation) sur cinq ans, mais au-delà de quatre fois moins pour les 10 % les plus modestes.

L'observatoire indique que les ménages les plus pauvres ont vu leur revenu disponible largement amputé par la réforme de l'Assurance chômage, le nouveau mode de calcul des APL ou l'augmentation de la fiscalité indirecte.

Par ailleurs, en 2021, 60 % des ménages auraient subi des pertes de pouvoir d'achat du fait du surplus d'inflation. Et c'était avant la guerre en Ukraine. La Banque de France annonce des scénarios de chocs sur l'économie, au moins jusqu'en 2024. L'Insee prévoit quant à elle un recul du pouvoir d'achat de 0,9 % cette année.

Les revendications de FO ont donc tout leur sens, il faut augmenter salaires, pensions et minima sociaux afin de relever le pouvoir d'achat des Français ! C'est une urgence sociale !



Médecine Conseil et Contrôle

Un arrêté qui acte un recul social !

Le Gouvernement en service commandé par les employeurs de la Branche des IEG a modifié l'arrêté du 13 septembre 2011 portant règlement spécial du contrôle médical du régime spécial de Sécurité sociale des Industries Électriques et Gazières.

Malgré le dépôt de notre part de plusieurs amendements lors du Conseil Supérieur de l'Énergie afin qu'elle ne soit pas effective, cette modification s'est concrétisée par un arrêté paru le 27 décembre 2021.

Ce nouvel arrêté acte la volonté des employeurs et des Pouvoirs Publics d'un alignement du statut des Industries Électriques et Gazières sur le Régime Général.

Il permet au médecin-conseil référent de décider de la validité ou non de

l'arrêt de travail. S'il valide l'arrêt de travail, l'arrêt se poursuit jusqu'à son terme, dans le cas contraire il communique à l'agent et à l'employeur sa décision.

C'est l'employeur ensuite qui peut décider d'avertir l'agent de reprendre le travail, 24 heures avant la date de reprise du travail !

L'agent pourra contester cette décision auprès de la Commission Médicale Recours Amiable (CMRA) dans les 2 mois suivant la décision, mais cette contestation n'est pas suspensive !

Un recul social pour lequel les employeurs devront assumer leurs responsabilités sur d'éventuelles conséquences dramatiques liées aux décisions qui seront prises de faire reprendre le travail aux salariés couverts par un arrêt maladie !

Les attaques à l'encontre du statut des IEG continuent, il nous faudra collectivement être déterminés pour les combattre afin de préserver nos garanties collectives.

Classification/Rémunération

Des propositions inacceptables

Depuis 2007, les employeurs de la Branche des Industries Électriques et Gazières souhaitent modifier le système de classification et de rémunération.

Les négociations ont été maintes fois suspendues pour reprendre en janvier 2020. Les employeurs ont décidé de scinder ces négociations en deux phases, la première portant sur la rémunération, la seconde sur la classification.

Au-delà du manque de vision globale que cette structure de négociation engendre, FO Énergie et Mines a, dès le début de cette négociation, indiqué qu'un nouveau système de classification et de rémunération ne pourrait être accepté par le personnel si celui-ci était moins-disant que l'actuel.

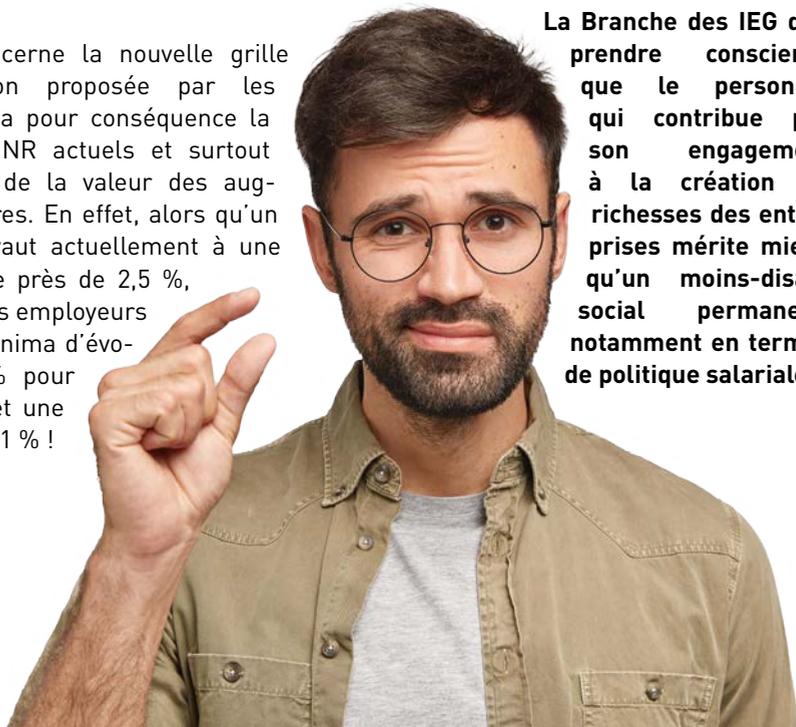
Pourtant, malgré plusieurs séances de négociation, deux points principaux ont très peu évolué.

Le premier concerne la nouvelle grille de rémunération proposée par les employeurs qui a pour conséquence la disparition des NR actuels et surtout une diminution de la valeur des augmentations futures. En effet, alors qu'un NR actuel équivaut actuellement à une augmentation de près de 2,5 %, la proposition des employeurs consiste à un minima d'évolution de 1,5 % pour 2023 et 2024... et une cible affichée de 1 % !

Le second concerne les 10 « classes d'emplois » qui viendraient se substituer au 18 GF actuels... Une diminution de possibilité d'évolution pour les personnels incompréhensible au-delà du fait de vouloir réduire les possibilités d'attribution d'augmentation liées au changement de classe...

FO Énergie et Mines a clairement indiqué aux employeurs que leurs propositions étaient inacceptables et signes d'un recul social synonyme d'une nouvelle perte de pouvoir d'achat pour les personnels. Le remplacement du système actuel de rémunération par un autre qui ne recueille pas l'assentiment du personnel serait une erreur monumentale, dont la seule responsabilité reviendrait aux employeurs.

La Branche des IEG doit prendre conscience que le personnel qui contribue par son engagement à la création de richesses des entreprises mérite mieux qu'un moins-disant social permanent, notamment en termes de politique salariale.



L'inFO en live



Retrouvez
nos émissions
et podcasts



fnem-fo.org/videos/



facebook.com/FOenergie/videos



youtube.com/user/FOEnergieetMines

Hommage à Francis DECLERCQ



La Fédération tient à rendre un hommage fraternel à notre camarade Francis DECLERCQ récemment disparu.

Pour Francis, un syndicaliste doit se distinguer par sa droiture, sa bonhomie et sa convivialité. Et surtout, il doit s'intéresser aux autres.

Celles et ceux qui ont eu la chance de le connaître peuvent confirmer que Francis répondait parfaitement à cette description.

Le parcours syndical de Francis s'est fait fort de ces principes dévoués et depuis plus de 20 ans, celui-ci n'a cessé de s'investir dans la vie syndicale, de manière très active, et ces dernières années en tant que pensionné.

La fédération, pour notre magazine, avait interviewé Francis sur le syndicalisme, il nous avait répondu :

“

« le syndicalisme n'est pas mort : un jour tu reviendras dans mon jardin. Nos positions peuvent déplaire un temps, d'autres sont à la mode puis deviennent "has-been", s'il en est, avant de revenir au goût du jour (vintage).

La jeunesse ne travaille pas seule. Elle bénéficie de structures qui ont un passé.

Les structures se sont bâties dans le temps et, en tant que militants pensionnés, nous disposons d'éléments qui enrichissent les travaux présents. La transmission s'opère, non seulement entre les âges, mais surtout entre les agents, sans distinction d'âge, de sexe, ou de niveau de responsabilité. Nous partageons nos informations, notre historique, nos connaissances et nos compétences afin que nos travaux déjà menés ne soient pas à refaire. »

”

Un rapport démographique qui se dégrade d'année en année !



Faut-il s'en inquiéter ? Oui et non serions-nous tentés de dire.

Comme vous pouvez le constater sur le graphique ci-dessous, 6 ans après être passé sous la barre du 1 actif pour 1 retraité en comptant l'ensemble droits directs et droits dérivés, nous avons franchi cette barre symbolique en 2020 pour les seuls droits directs.

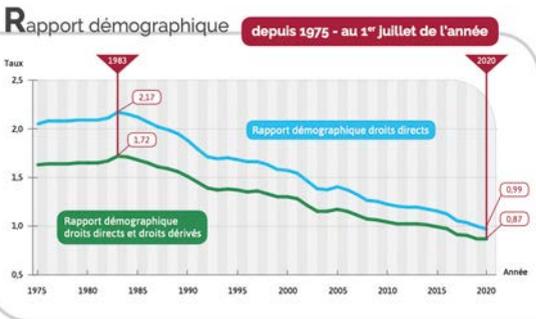
Plusieurs facteurs expliquent cette situation due à la baisse des effectifs couplée à la modération salariale pratiquée par les employeurs ainsi qu'à l'augmentation de la durée de vie. Ce qui fait que le nombre de pensionnés augmente.

On constate également un léger tassement du coefficient moyen de liquidation, car de nombreux salariés n'arrivent plus au taux plein, mais conséquence également du dispositif carrière longue et cela, malgré le passage progressif de 2017 à 2022 de l'âge légal de départ en inactivité de 60 à 62 ans (55 à 57 ans pour celles et ceux qui cumulent *plus de 15 ans de services actifs à 100 %*).

Enfin, comment ne pas évoquer le très populaire effet papy-boom et l'impact certain qu'il peut avoir sur le rapport démographique.

Ce rapport évoluera probablement après 2030 voire 2040 avec le rallongement automatique des carrières pour les futures générations qui partiront d'ici là à la retraite.

En attendant, pas d'inquiétude à avoir sur le financement de notre régime de retraite **qui reste non seulement contributeur pour les autres régimes en difficulté, et qui de plus, continue à dégager des excédents de cotisations.**



Le rapport démographique droits directs et dérivés correspond à l'ensemble des cotisants rapporté à l'ensemble des pensionnés de droits directs et, comptés pour moitié, des pensionnés de droits dérivés.

* Source : CNIEG « Extrait de l'annuaire statistique ».



Toutes vos envies vacances et loisirs avec le Chèque-Vacances !



Parce que les vacances c'est essentiel,
vos Chèques-Vacances sont utilisables toute l'année



Sur leguide.ancv.com :

- > Retrouvez les offres de nos partenaires au cœur des territoires et celles des grandes enseignes du réseau
- > Choisissez librement le format de vos Chèques-Vacances et échangez-les en fin de validité (2 ans en plus de l'année d'émission)

Pour plus d'informations :

[Leguide.ancv.com](https://leguide.ancv.com)

HÉBERGEMENT, SÉJOURS & TRANSPORTS,
CULTURE & DÉCOUVERTE, LOISIRS & DÉTENTE, RESTAURATION

Choisissez le Chèque-Vacances
qui vous ressemble !

NOUVEAU



CHÈQUE-VACANCES **CONNECT**
l'application de paiement 100% digital

CHÈQUE-VACANCES **CLASSIC**
le format papier




ancv
CHÈQUE-VACANCES



25^e Congrès Confédéral FO

Le congrès de notre confédération se déroulera du 29 mai au 3 juin 2022 à Rouen.

Ce congrès sera l'occasion d'échanger et de débattre sur le bilan de la précédente mandature, mais également de déterminer

la politique de la confédération pour la suivante. Yves VEYRIER ayant annoncé passer la main, un nouveau Secrétaire Général sera donc élu à l'issue de ce congrès avec la charge d'assurer la responsabilité de rassembler pour continuer de développer FO.



Favoriser l'insertion par l'emploi !

Beaucoup de nos concitoyens éloignés de l'emploi continuent d'être touchés durement par la crise sanitaire. Les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT, FO membres du Fonds Agir Pour l'Emploi EDF (FAPE) apportent leur soutien aux personnes les plus éloignées de l'emploi, aux plus démunis.

À l'occasion du versement de l'intéressement pour les personnels actifs ou le versement volontaire, pour les retraités, les personnels peuvent soutenir des projets financés par le FAPE EDF, grâce à leurs dons qui seront abondés deux fois par le groupe EDF. Cela permet aux structures d'insertion par l'activité économique de favoriser l'accès au travail de personnes en difficulté.

Les propositions FO aux candidats à la présidentielle et aux législatives

Les futurs élus auront la responsabilité de prendre de lourdes décisions pour la France, son intégrité, son indépendance et la mise en œuvre d'un pacte républicain protecteur garant de la Trilogie républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité ».

FO Énergie et Mines propose quelques axes et réflexions prioritaires aux candidats pour conforter le Service public d'une énergie pour les 50 prochaines années.

Retrouvez nos propositions :
https://www.fnem-fo.org/2022_04_Propositions_candidants-pap





Pour le Pain, pour la Paix, pour la Liberté contre la guerre !

Le Comité Confédéral National de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, réuni les 30 et 31 mars 2022, a condamné la guerre qui sévit en Ukraine à la suite de l'invasion de ce pays par l'armée russe. FO réaffirme son soutien et sa solidarité à l'égard de la population, des travailleurs et de leurs syndicats en Ukraine, qui sont les principales victimes, ainsi qu'à la population et les militants en Russie qui rejettent la guerre, appellent à la paix et subissent la répression.

FO appelle le mouvement syndical international à œuvrer solidairement pour l'arrêt immédiat de cette agression, pour la paix et la justice sociale, pour que la guerre cesse, que le droit des peuples soit rétabli et respecté, et que la paix revienne partout dans le monde.

Élections CA d'ENGIE

Ces élections se sont déroulées du 7 au 10 mars 2022. 3 sièges d'administrateurs étaient en jeu : 2 pour le collège « autres salariés » et 1 pour le collège « ingénieurs, cadres et assimilés ».

La Liste FO a obtenu 13,16 % dans le collège « autres salariés » et 10,2 % dans le collège « ingénieur, cadres et assimilés ».

Ces résultats ne permettent pas à FO d'être présente au Conseil d'Administration d'Engie.

Des résultats encourageants malgré une participation en baisse (16,32 % au 1^{er} tour, 14,14 % au 2^e tour). FO continuera son action pour porter la voix de tous au sein du Groupe Engie.

Modernisation du paritarisme

Depuis ce début d'année, des réunions ont eu lieu entre les organisations syndicales et le patronat pour évaluer et améliorer le paritarisme. Les négociations ont porté sur la mise en œuvre de la loi LARCHER, la définition d'un agenda social autonome et l'adaptation des règles relatives à la gestion des organismes paritaires. FO s'est opposée à la volonté des employeurs de faire passer les accords interprofessionnels au-dessus de la loi. Le texte sur les modalités de prise de décision est retiré, Michel BEUGAS est satisfait que le vote par tête soit maintenu tel que dans l'ANI de 2012.



L'inFO c'est ici !



Retrouvez nous sur :



www.fnem-fo.org



[@FOenergie](https://www.facebook.com/FOenergie)



[@fo_energie_et_mines](https://www.instagram.com/fo_energie_et_mines)



[@FOEnergieetMines](https://www.youtube.com/FOEnergieetMines)

